

**COMMENT BIEN REMPLIR LE DOSSIER D'INSCRIPTION**

Toutes les pièces sont accessibles depuis l'ENT du lycée : <https://legta-ondes.eap.mon-ent-occitanie.fr>  
**La totalité des documents remplis et des pièces demandées doivent être fournies au moment de l'inscription pour qu'elle soit effective.**

**Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés, l'inscription ne sera alors pas effective.**

**HANDICAP : aménagements de scolarité**

Les informations demandées à ce sujet doivent être remplies avec soin.

**Pour tous les nouveaux élèves : les copies des documents justifiant la situation de l'élève doivent être fournies : GEVASCO, PPS, anciens PAP, bilans de spécialistes divers...**

- **le PAP** : concerne les aménagements sur les cours, il doit être validé par un médecin, puisque le Lycée de Ondes n'a pas de médecin scolaire. Vous le trouverez sur l'ENT en complément du dossier d'inscription, à remplir et à nous remettre au moment de l'inscription **uniquement pour une première demande.**

Si votre enfant avait déjà un PAP avant l'entrée au lycée, vous devez nous fournir une copie au moment de l'inscription.

Attention pour les élèves de 3EA la copie du PAP collège est obligatoire.

- **Le PPS** : pour les nouveaux élèves qui ont une notification de la MDPH : les parents renseignent ce document afin que l'équipe pédagogique puisse mettre en place dès la rentrée les aménagements opérationnels.

- **le dossier d'aménagements pour les examens** : concerne les CCF (contrôle continu en cours de formation) et les épreuves terminales ponctuelles de fin d'année. Ce dossier est obligatoire pour bénéficier des aménagements. L'établissement viendra vers vous en temps utile.

**Attention deux types de dossier :**

- **Education Nationale Aménagements Epreuves** : 3<sup>ème</sup> et élèves des classes de MM (Maintenance des matériels)
- **Enseignement Agricole Aménagements Epreuves** : 2<sup>nde</sup> NJPF, 1<sup>ère</sup> et Terminale Aménagements Paysagers, 2<sup>nde</sup> GT, 1<sup>ère</sup> et Terminale STAV, BTS1 et BTS2 GDEA

Une fois le dossier remis, remplissez la colonne « aménagements demandés »

Sachant que les médecins scolaires n'interviennent pas dans l'enseignement agricole, **faire compléter** en lieu et place la colonne « avis du médecin scolaire » **par votre médecin traitant ou spécialiste.**

Ramener ou envoyer le dossier complété, accompagné obligatoirement des documents pouvant justifier les aménagements :

- **bilans récents de moins de 3 ans**, orthophoniste, psychomotricien, neurologue, etc
- si votre enfant a déjà eu des aménagements, fournir une **copie des éléments antérieurs** (décisions MDPH, PAP, PAI...)
- tout document permettant d'étayer votre dossier : courrier explicatif, bilan médical, derniers bulletins scolaires pour le collège, photocopie d'un devoir écrit, etc...

**Le dossier complet** de votre demande est transmis par le lycée soit :

- A l'éducation nationale (3<sup>ème</sup>, 2<sup>nde</sup> MM et Bac Pro MM)
- A la DRAAF (Bac Pro AP- Bac STAV-BTS GDEA)

qui statueront en fonction des éléments transmis et accorderont ou non les aménagements demandés.

**C'est la famille qui reçoit la décision directement par courrier, elle devra adresser une copie à l'établissement qui n'est pas destinataire, afin que les aménagements puissent être mis en œuvre.**

*Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter : Mme BOUGON-LATERRADE (provisseure adjointe), Mme ARRECGROS (secrétaire pédagogique), Mme BELLOC (infirmière)*

## ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES

L'établissement a une dotation liée à sa carte des formations : 2 langues vivantes sont proposées : Anglais et Espagnol.

Une seule langue vivante est enseignée en 3EA, baccalauréats professionnels et BTSA : le choix de la langue vivante est définitif au moment de l'inscription, puisqu'il détermine la constitution des groupes et services d'enseignement.

En 2<sup>nd</sup>e Générale et filière STAV, les élèves suivent l'enseignement de 2 langues vivantes obligatoirement. La possibilité est laissée aux familles de choisir une autre LV2 (et uniquement en LV2). Dans ce cas, les familles doivent procéder à l'inscription selon le niveau, et assumer la charge financière :

- 2<sup>nd</sup>e générale : enseignement auprès du CNED : gratuit <https://www.cned.fr>
- filière STAV : inscription auprès de la DIREC à l'entrée en 1<sup>ère</sup> pour 2 ans : à la charge des familles <https://www.ead.agrosupdijon.fr>

## ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS/ SECTION SPORTIVE

L'établissement propose deux enseignements facultatifs qui entrent dans l'obtention de l'examen et une unité facultative :

**HIPPOLOGIE EQUITATION** : pour les classes de 2<sup>nd</sup>e GT (défini comme un enseignement technologique), 1<sup>ère</sup> et Terminale STAV, 1<sup>ère</sup> et Terminale Aménagements Paysagers . .

L'option est choisie au moment de l'inscription et l'engagement vaut pour toute l'année scolaire.

Le domaine de Fleyres 31530 BRETIX prend en charge les cours pratiques le mercredi après-midi, l'enseignement théorique est assuré par le lycée. Le coût de la licence fédérale (25 euros pour un mineur, 36 euros pour un majeur) et d'une partie des cours d'équitation sont à la charge des familles.

La licence fédérale peut être prise au centre équestre de Fleyres ou dans un autre centre équestre, la copie de ce document sera demandée à la rentrée par l'enseignante d'hippologie.

Le lycée organise et prend en charge le transport. Si par commodité vous souhaitez véhiculer votre enfant, vous devez remettre l'autorisation prévue à l'inscription.

Le certificat médical d'aptitude est obligatoire et à remettre au même moment.

*Autres classes : en fonction des places disponibles le mercredi après-midi, les élèves volontaires pourront participer à cette activité, le transport sera assuré par l'établissement sauf si les parents remplissent la même autorisation, et un tarif préférentiel sera proposé.*

### **RUGBY :**

**SECTION SPORTIVE RUGBY** : Elle est ouverte à toutes les classes. Elle a pour objectif de développer la pratique du rugby du niveau débutant au niveau confirmé.

Les entraînements ont lieu le mardi soir de 16h30 à 18h45 pour la pratique rugby. Des séances de renforcement musculaire viennent compléter cet entraînement hebdomadaire.

Les jeunes participent au championnat UNSS et au championnat de France des Lycées agricoles le mercredi après-midi selon un calendrier établi.

La section sportive Rugby fait partie intégrante de l'Association Sportive. Chaque élève inscrit à la section sportive est membre de l'association Sportive et peut pratiquer toutes les activités sportives proposées au sein du Lycée.

Les élèves de la section peuvent aussi sur la base du volontariat s'engager dans une formation concernant l'arbitrage.

**OPTION RUGBY** : Cet enseignement facultatif ne concerne que les filières AP et STAV avec un engagement obligatoire de l'élève sur les 2 années d'étude de 1<sup>ère</sup> et Tle. Une note sera obtenue pour le baccalauréat.

**ENGAGEMENT CITOYEN** : classes des filières Aménagements Paysagers et STAV.

Ce n'est pas un enseignement, le candidat doit être engagé au niveau associatif dans des actions de solidarité, de développement durable, d'activités d'éducation sportive ... Cette unité facultative sera présentée aux classes à la rentrée, l'inscription pourra se faire dans le courant du mois de septembre.

## LES ASSOCIATIONS

### L'ASSOCIATION DES LYCEENS ET ETUDIANTS : ALESA

L'**ALESA** du lycée est une association de type loi de 1901, gérée par un Conseil d'Administration composé des Lycéens, Etudiants, Stagiaires et Apprentis élus qui ont la responsabilité de sa gestion.

L'**ALESA** organise des activités pour ses membres adhérents

- anime des clubs tels que, musique, poésie, photographie, théâtre...
- organise des soirées dans l'année comportant des spectacles (cinéma, théâtre, concerts...) et des sorties de loisirs le mercredi après-midi.
- gère le foyer socioculturel qui comporte une salle télévision, des baby-foot, la vente de friandises et de boissons.

Les apprenants adhérents sont aidés dans leurs projets par les enseignants d'Education Socioculturelle.

Cette association a pour objectifs principaux :

- Une éducation à la citoyenneté (gestion, communication, ingénierie du projet...).
- Une suggestion de pratiques culturelles et artistiques (ateliers, sorties...).
- Une ouverture sur les territoires (actions locales, entre ou hors les murs de l'établissement, coopération internationale...).

Ainsi, elle défend une participation active aux manifestations culturelles, artistiques de l'établissement, pour une dynamisation de la vie sociale et culturelle du lycée de Ondes en lien avec les objectifs éducatifs de ce dernier.

***Une participation de 15 € est demandée au moment de l'inscription, chèque à l'ordre de l'ALESA.***

### L'ASSOCIATION SPORTIVE : AS

L'Association Sportive (AS) est mise en place pour permettre aux élèves du lycée de pratiquer des activités sportives en dehors des cours d'EPS et de participer à des compétitions dans le cadre de championnat UNSS (Union du Sport Scolaire).

L'AS comprend :

- **des activités physiques et sportives de compétition (rugby, foot, badminton, course d'orientation, handball ...)** : encadrés par les professeurs d'EPS, les élèves participent au championnat UNSS le mercredi après-midi avec les autres lycées du département et de l'académie.
- **des activités physiques et sportives de loisir (musculation, tennis de table, volley ...)**: que les élèves peuvent pratiquer entre 12H30 et 13H30 et certains soirs de 17H30 à 18H45 sous la responsabilité d'un adulte.

***La cotisation annuelle à l'association sportive est de 10 €. Le chèque doit être libellé à l'ordre de l'association sportive du LEGTA d'Ondes.***

## LA VIE AU LYCEE

La vie au lycée s'organise du lundi 9h00 au vendredi 16h30. Outre les temps de cours, des activités peuvent être rendues obligatoires sur cette période : réunions d'informations, changement d'emploi du temps, séances d'éducation à la santé, préventions diverses.

**Internat** : Chambres de 2 à 4 lits pour les **élèves** et étudiants

Tous les soirs, sauf le mercredi (soirée récréative), les élèves **ont étude obligatoire en chambre ou en salle de 19h45 à 21h00.**

Différentes autorisations de sorties sont prévues pour les élèves internes le mercredi après-midi et/ou soir et sont précisées sur le dossier d'inscription.

L'établissement propose des contrats de maîtres-au-pair aux étudiants qui souhaitent participer à la surveillance et l'encadrement des collégiens et lycéens. Dans ce cas, ces étudiants sont hébergés en contre partie du service effectué. Les candidatures doivent être transmises sans attendre la remise du dossier d'inscription, par courrier ou par mail à l'attention du CPE : [legta.ondes@educagri.fr](mailto:legta.ondes@educagri.fr)